

LA FINANCE PARTICIPATIVE AU MAROC

THE PARTICIPATORY FINANCE IN MOROCCO

ACHCHAB AYA

Doctorante en sciences économiques, Laboratoire de modélisation mathématique et calcul

Économique

Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales

Université Hassan 1^{er} Settat

Maroc.

achchabaya1@gmail.com

HATTAB SAMIA

Professeure de l'enseignement supérieur à la Faculté des sciences juridiques, économiques et

Sociales

Laboratoire de modélisation mathématique et calcul économique

Université Hassan 1^{er} Settat

Maroc.

samia.hattab@gmail.com

Date de soumission : 11/02/2021

Date d'acceptation : 26/03/2021

Pour citer cet article :

ACHCHAB. A (2021) «La Finance participative au Maroc », Revue Internationale des Sciences de Gestion

« Volume 4 : Numéro 2 » pp : 256- 275.

Résumé

La crise financière mondiale a remis en cause les modèles de développement de la finance conventionnelle. Actuellement personne ne peut ignorer l'importance de l'industrie financière non conventionnelle dite "participative". Beaucoup de Marocains souhaitent investir et déposer leurs argents au sein de ses banques et éviter le Riba pratiqué par les banques conventionnelles et interdit par la religion musulmane.

Actuellement, les instruments des banques islamiques sont très limités en matière d'assurance et fiscalité. Ce manque a fait que les activités bancaires participatives soient plus exposées au risque. Le présent papier est articulé autour de trois points principaux : dans un premier temps nous présenterons l'historique de la finance islamique jusqu'à son apparition au Maroc, dans un deuxième temps nous ferons un état de lieux de cette industrie entre 2017 et 2020, et finalement nous déterminerons les grands facteurs qui empêchent l'avancement des produits participatifs au Maroc, à savoir le manque d'expertise, la cherté des prix, l'absence de l'assurance TAKAFUL, et l'inadaptation du cadre fiscal.

Mots clés : Avancement ; Produits participatives ; Riba ; Assurance TAKAFUL ; fiscalité.

Abstract

The global financial crisis has called into question the development models of conventional finance. Currently no one can ignore the importance of the unconventional financial industry called "participatory". Many Moroccans wish to invest and deposit their money in its banks and avoid the Riba practiced by conventional banks and forbidden by the Muslim religion.

Currently, the instruments of Islamic banks are very limited in terms of insurance and taxation. This lack has made participatory banking activities more exposed to risk. This paper is structured around three main points: first we will present the history of Islamic finance until its emergence in Morocco, secondly we will take stock of this industry between 2017 and 2020, finally we will determine the major factors that prevent the advancement of participatory products in Morocco, namely the lack of expertise, the high prices, the absence of TAKAFUL insurance, and the inadequacy of the fiscal framework.

Keywords : Advancement ; Participating Products; Riba ; TAKAFUL Insurance; Taxation.

Introduction

À l'opposition de la finance classique, la finance participative est relativement plus récente. Elle est fondée sur les principes de la charia qui est basée sur le Coran et la sunna. Au Maroc, la banque participative a vu le jour en 2017, cinq banques participatives ont obtenu leur agrément par Bank Al-Maghrib, et trois d'autres banques ont eu l'autorisation d'ouvrir des fenêtres participatives.

Selon le cadre législatif dédié à la finance participative au Maroc (La loi n°103.12), ces banques peuvent commercialiser quatre principaux produits : Mourabaha, Ijara, Moucharaka, Moudaraba. Néanmoins un seul produit est offert jusqu'à maintenant à savoir : La Mourabaha immobilière et mobilière ce mode de financement. Il est le seul produit validé par le CSO (Conseil Supérieur des oulémas).

En effet, les banques participatives ne se trouvent pas uniquement face à un environnement décisionnel risqué à cause de l'absence de l'assurance Takaful, mais aussi ambigu. C'est dans cette optique que s'inscrit cette publication ayant comme objectif de comprendre pourquoi les banques participatives Marocaines n'arrivent pas toujours à compléter leurs écosystèmes. Il s'agit de relever les facteurs explicatifs de cette situation de retard dans l'avancement de l'industrie financière participative au Maroc. Tout au long du présent article, nous répondrons à la problématique suivante :

Jusqu'à présent, quels sont les facteurs qui empêchent l'avancement de la finance participative au Maroc ?

À partir de cette problématique proviennent d'autres questions, dont nous essayons d'avoir des réponses à savoir :

- Quel est l'impact qui peut engendrer le retard de l'assurance Takaful ?
- Est-ce que la cherté des prix des financements peut être un obstacle pour l'avancement des banques participatives au Maroc ?
- Après 3 ans et demi d'expérience pourquoi les banques participatives n'arrivent pas toujours à commercialiser d'autres produits ?

Ceci nous conduit à formuler les hypothèses suivantes :

- **Hypothèse 1** : les banques participatives seraient impactées négativement à cause du retard de l'application de l'assurance Takaful et aussi le retard de la détermination du cadre fiscal, juridique et réglementaire.

- **Hypothèse 2 :** suite à l'intervention de l'État et le CSO (Conseil Supérieur des Oulémas), les banques participatives marocaines pourraient avoir l'opportunité de compléter leurs écosystèmes.

Pour mieux cerner nos questions, nous allons dans un premier temps, commencer notre travail par un passage littéraire sur l'historique de la finance islamique, ensuite définir ces principes et enfin déterminer ces produits (Rapports d'activité et études institutionnelles, réglementation, articles, ...). Dans un deuxième temps, il est opportun de dresser un état de lieux sur l'installation et l'évolution de la finance participative au Maroc. Et enfin, il est judicieux d'évoquer les facteurs explicatifs du retard de cette industrie au Maroc.

-Synthèse des travaux :

L'objectif principal de notre recherche est de déterminer les grands facteurs qui empêchent l'avancement de l'activité des banques participatives au Maroc, après des recherches effectuées, plusieurs articles, études et analyses ont été élaborées pour décrire certains facteurs clés qui traitent le retard des banques participatives, pour bien mener notre travail, nous allons nous focaliser sur les recherches et les études scientifiques les plus récentes.

Plusieurs chercheurs affirment que l'offre des produits participatifs au Maroc est insuffisante pour répondre à la demande (**Ait Malhou F. et A.Maimoun (2020)**). Le traitement fiscal, juridique et réglementaire reste toujours incomplet, ce qui explique le retard de l'avancement de cette industrie. D'autres considèrent que les conditions de lancement des banques participatives au Maroc sont correctes par ce qu'elle est encore dans ses premières années.

De plus, l'idée fondamentale de la banque islamique dite participative au Maroc est le partage des 3P (Partage des pertes et des profits), le lancement de produit Mourabaha sans assurance TAKAFUL engendre des risques fatals pour les banques participatives (**BENSED N. et Fasli H. (2020)**).

Ne nous pouvons pas parler de la finance participative au Maroc en 2021 sans parler de l'impact de la crise du Covid-19 sur ce secteur, l'étude menée par **Bensghir A. Et ADDOU. K I(2021)** montre que la crise a entraîné une récession économique, face à cette situation l'intervention de tous les organismes est devenue nécessaire pour renforcer son système et garder la stabilité financière des banques participatives.

1. La finance islamique : historique, principes et produit

1.1. Historique :

Les principes invariants et instruments de l'économie islamique existent depuis plusieurs siècles. La prohibition du Riba et du Gharar et l'obligation de la Zakat jouent un rôle central dans l'établissement de l'ordre économique islamique. Ils résument la question fondamentale du système économique islamique par le fait d'assurer une redistribution équitable des revenus et assurer l'efficacité économique.

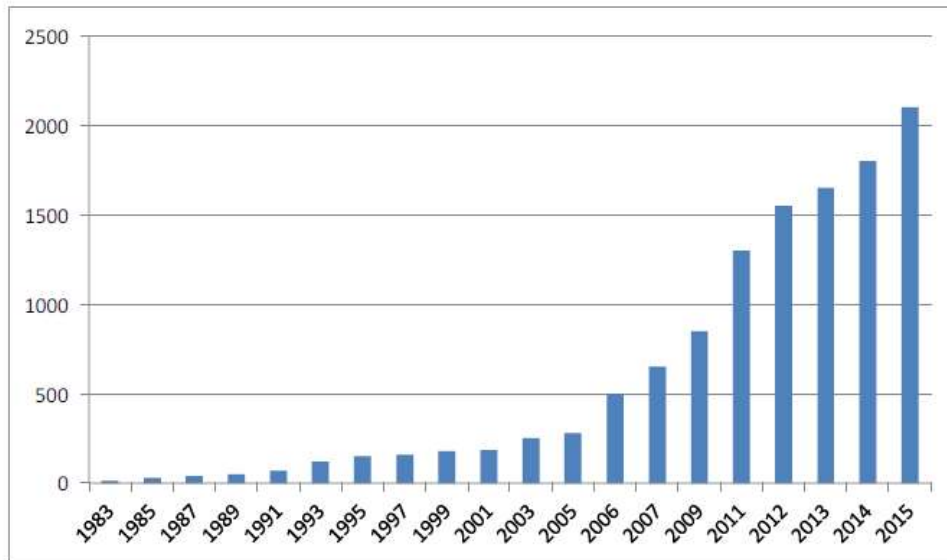
La vie du prophète Mohammed, ses dires et ses actes étaient un exemple pour déterminer les principes et les techniques de la finance islamique. Par ailleurs, les premières expériences de la finance islamique datent des années soixante, un concept de la finance islamique moderne qui a permis de remettre les préceptes économiques de l'Islam à l'ordre du jour.

En Malaisie le système financier islamique actuel a vu sa naissance, un fond créé par le gouvernement en 1962 avec le Pilgrim's Management Fund, dont le but de faciliter le pèlerinage à La Mecque aux citoyens malais. Par ailleurs, en 1963 en Égypte, une expérience a vu le jour par Ahmed Al Neggar à la commune rurale de MitGammr avec la création de la première banque islamique. Cette banque ne prospère que 9 succursales dans tout le pays jusqu'en 1967.

Le véritable lancement du financement conforme à la Sharia'a sera la création de la Banque islamique de Développement BID en 1975, son rôle est de fournir les fonds nécessaires pour favoriser le développement des établissements financiers islamiques et assurer sa dynamique. L'économie financière islamique repose essentiellement sur la connexion de l'économie à la réalité. La Finance islamique a connu une évolution considérable au cours des vingt dernières années suite à un soutien très particulier. Si au tournant du millénaire le volume des actifs financiers islamiques est estimé à un peu plus de 150 milliards de dollars, aujourd'hui il a dépassé les 2100 milliards de dollars (figure1), dont près de 900 milliards gérés par les banques islamiques et plus de 1200 milliards d'investissements financiers. Au cours de cette même période, le taux de croissance des actifs islamiques, qui se situe entre 17% et 23%¹, selon le secteur d'activité, est, dans la plupart des secteurs, nettement plus élevé sur celui des activités financières traditionnelles. Par ailleurs, dans des pays comme le Royaume-Uni, les actifs islamiques ont continué à croître malgré la sévérité de la crise des subprimes.

¹ Selon le Report, (2015). World Islamic Banking Competitiveness.

Figure N°1 : Taille du marché de la Finance Islamique (Total des actifs, milliards de dollars)



Source : *Islamic funds and Investment Report 2015-2016*, Standard & Poor's.

1.2. Principes fondamentaux de la finance islamique:

La finance islamique est basée sur des principes (Issouf, 2009) fondamentaux qui permettent d'assurer le bien-être social qui reste l'ultime finalité de la finance islamique. Ces principes sont comme suit :

1.2.1 La prohibition de l'intérêt ou Le Riba :

Le riba (الربا) Ce terme vient du verbe « raba - ربي » qui signifie « augmenter ». Il désigne donc une augmentation de valeur et correspond à deux concepts bien distinctes dans la terminologie de la Finance Occidentale : l'usure et le taux d'intérêt. Le Coran interdit, à plusieurs reprises, la pratique de l'intérêt.

Allah Dit : « ... O les croyants ! Craignez Allah ; renoncez au reliquat de l'intérêt usuraire, si vous êtes croyants ». Coran, Sourate 2, versets 275-279.

(يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا اتَّقُوا اللَّهَ وَدَرُوا مَا بَقِيَ مِنَ الرِّبَا إِن كُنْتُمْ مُؤْمِنِينَ (278) . (سورة البقرة) .

1.2.2 Prohibition des paris et jeu du hasard dite Al Qimar et Al Maysir :

La plupart des contrats à terme sont basés sur les paris. Cette pratique est considérée comme une pratique immorale et nuisible aux valeurs nobles de travail et de mérite. Aussi, basée sur une incertitude totale et encourage des pratiques immorales d'obtention de l'information par

exemple le vol, l'espionnage, les délits d'initiés, le maquillage des données comptables et financières.

1.2.3 Prohibition des activités illicites :

La Finance islamique interdit, enfin, l'investissement dans certaines activités économiques à titre d'exemple : des activités harams comme l'industrie du jeu, de l'alcool, de l'armement, mais aussi dans des entreprises qui exercent une activité qui ne respecte pas les principes de la charia.

1.2.4 Le partage des pertes et des profits (3P) :

Comme il a été expliqué précédemment, la finance islamique interdit l'intérêt qui correspond à une situation de risque nul ou quasi nul pour la banque. Le principe de jurisprudence retenu à ce niveau est :

" الغنم بالغرم والخراج بالضممان "

Ce qui signifie, que ne peut prétendre à un bénéfice, celui qui n'accepte pas de supporter une partie des pertes. De même, ne peut prétendre à une rémunération celui qui refuse de prendre le risque sur son actif. On peut comparer les investisseurs des banques islamiques à des actionnaires qui reçoivent des dividendes quand la société réalise des profits ou perdent une partie de leurs économies quand elle enregistre une perte.

Le rendement du contrat islamique est lié à la rentabilité et à la qualité du projet, pour assurer une répartition plus équitable de la richesse. Les instruments financiers islamiques sont des contrats entre les fournisseurs et les utilisateurs de fonds qui se partagent le risque.

1.2.5 L'adossement à un actif tangible :

L'acceptation d'une transaction financière selon le principe de la charia doit :

- baser sur l'existence d'un actif.
- être réel.

C'est pour cela, ce principe est très important par ce qu'il garde la traçabilité et surtout la maîtrise des risques. C'est le principe de l'« asset Backing », lequel contribue au resserrement des liens entre les sphères financière et réelle (Fakhri, 2018).

2. La finance participative au Maroc : Etat des lieux

2.1. Installation au Maroc :

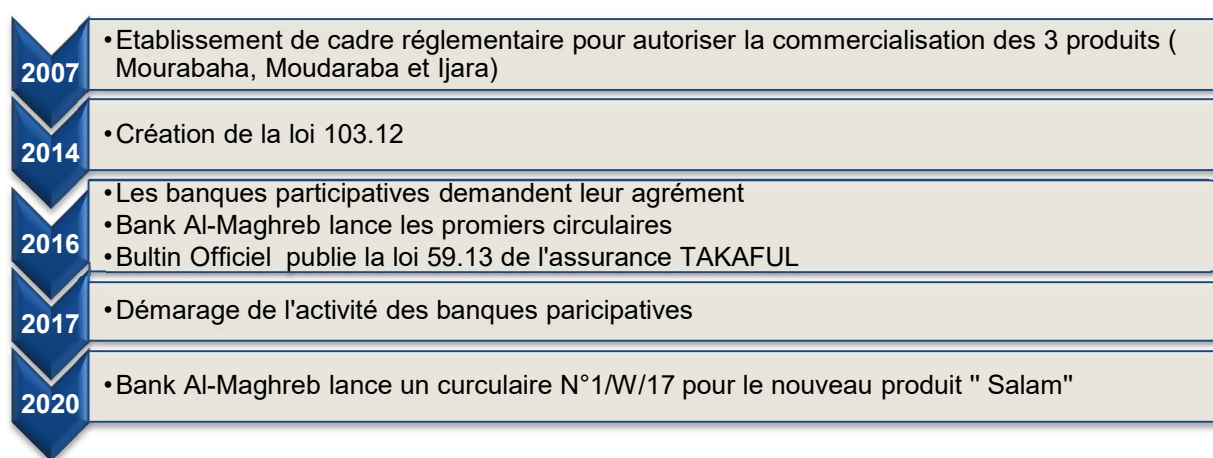
Le Maroc est parmi les pays qui sont pris du retard par rapport aux pays arabes et musulmans dans la finance islamique (Aziz, et al., 2015), sa première naissance était en octobre 2007 c'est la date où Bank AL-Maghreb a établi le cadre réglementaire pour autoriser la

commercialisation des trois produits alternatifs, pour éviter le terme islamique (**Radi and Bari 2012**). En 2014 la loi 103.12 (adoptée et publiée au bulletin Officiel N° 6328 (Version Arabe) et N° 6340 (Version Française)) était créée, elle représente trois grands chapitres qui traitent tout ce qui concerne les banques participatives et leurs opérations financières. En 2016 les banques ont demandé l'agrément pour la création des banques participatives, par la suite, Bank Al Maghreb émet les premières circulaires (N°1/W/17, 2017) dans l'objectif d'encadrer cette nouvelle industrie, en fin d'année 2016, le bulletin Officiel a publié la loi 59.13 qui concerne le cadre juridique de l'assurance TAKAFUL au Maroc.

Les banques participatives ont obtenu leur agrément et démarrent leurs activités en 2017. Une autre circulaire (N°1/W/17, 2020) vient compléter les produits alternatifs des banques participatives en juin 2020 (**BENSGHIR And ADDOU, 2021**), il concerne le produit « Salam » qui a pour objectif de fixer les caractéristiques de la marchandise en matière de nature, qualité, et quantité.

La figure qui suit résume l'historique de l'installation des banques participatives au Maroc :

Figure 2 : L'installation des banques participatives au Maroc entre la période 2007-2020



Source : Construit par l'auteur

2.2. Présentation des produits « alternatifs » autorisés au Maroc :

La transaction commerciale d'achat et de vente dans la religion a conduit les économistes musulmanes à faire des produits financiers divers, qui se basent sur des systèmes de rémunération distincts. À ce titre on distingue les produits financiers qui se basent sur le principe de partage des profits et des pertes comme Al Moudaraba et Al Mousharaka, et les produits financiers qui se basent sur le principe d'une marge bénéficiaire appliquée à un coût comme Al Mourabaha, Al Salam et Al Istisnaa. Sans oublier les autres produits financiers

islamiques qui se basent sur un système de revenu locatif pour le cas de l'Ijara et productif pour le cas des sukuks (Voir tableau 1).

Tableau 1 : Les produits de la banque participative au Maroc

Financement de type participatif (Avec les 3P)	Financement opération commerciales (Sans les 3p)
• Moudaraba • Moucharaka	• Mourabaha • Salam • Ijara • Istisnaa
Ce sont des opérations sans contrepartie.	Ce sont des obligations islamiques adossées à un actif tangible. (Sukus)

Source : Construit par l'auteur

Comme nous l'avons déjà mentionné, au Maroc, la banque participative a vu le jour en 2017, avec la commercialisation de quatre produits Mourabaha, Ijara, Moucharaka, et Moudaraba, mais un seul produit a été validé par le conseil Supérieur des Oulémas (CSO) à savoir : La Mourabaha immobilière et mobilière.

Dans ce travail nous allons nous contenter de définir le produit qui se commercialise actuellement au Maroc :

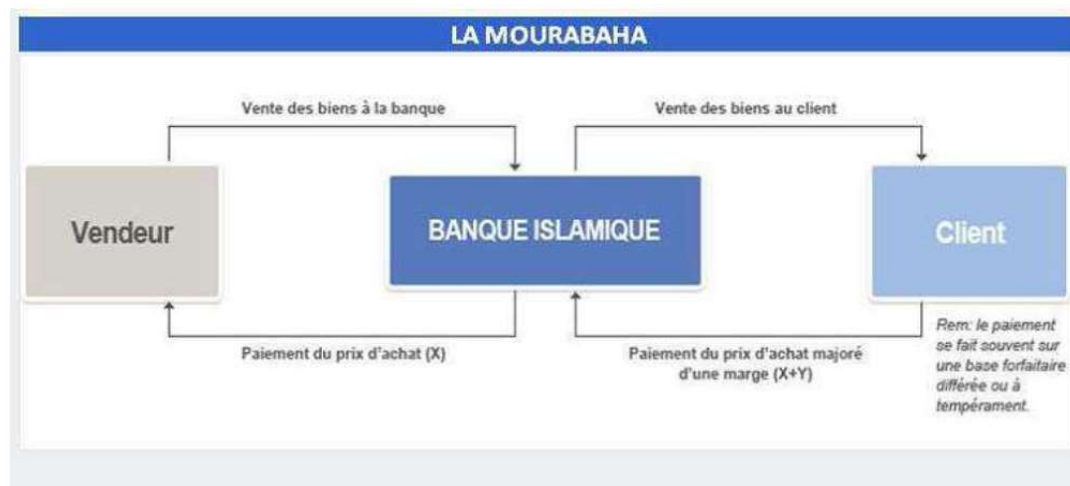
2.2.1 Mourabaha :

La Mourabaha est une formule de financement de la vente qui consiste à majorer le prix d'une marge bénéficiaire, celle-ci peut être un pourcentage de prix de revient ou un prix forfaitaire. Il s'agit d'une technique de financement basée sur un ou plusieurs actifs qui repose sur le transfert de propriété des actifs sous-jacents.

Elle se présente sous la forme de deux variantes : **Mourabaha ordinaire ou Mourabaha liée à une promesse**. Elle constitue l'une des formules de ventes les plus utilisées par l'institution financière islamique vues les avantages qu'elle procure à la fois au vendeur (marge) et à l'acheteur (étalement des paiements).

La Mourabaha n'est pas un mode de financement, mais à l'origine, elle est un type particulier de vente (Fakhri, 2018). (Voir figure 3).

Figure 3: Schéma du Contrat Mourabaha



Source : Charia-finance.lu

2.3. Finance Participative au Maroc en Chiffre :

Dans cette section nous allons définir les banques participatives autorisées à exercer leurs activités au Maroc entre la période 2017 et 2020(voir tableau 2), ensuite nous dressons un état de lieux sur les financements accordés dans la même période :

Tableau 2 : Les banques participatives marocaines et leurs partenaires

Banque participative	Banque nationale	Partenaire
Umnia Bank	CIH BANK	Qatar international islamic Bank(QIB)
Bank Assafa	Attijariwafa Bank	-----
BTI Bank (Bank Al Tamwil wal Inmaa)	BMCE	Al Baraka Banking Group (ABG)
Bank Al Yousr	Banque Centrale Populaire (BCP)	Guidance Financial Group
Al Akhdar Bank	Crédit Agricole du Maroc	Société islamique pour le développement du secteur privé (ICD)

Source : L'expérience marocaine en finance participative : Bilan et défis à relever -ISSN : 9052- 0224-Volume 4, Numéro 2, juillet 2020-197

À côté de ces banques participatives trois autres banques classiques ont eu l'acceptation d'ouvrir des fenêtres participatives (BENSGHIR.A & ADDOU.K I ,2021):

- ❖ BMCI Najmah
- ❖ Crédit du Maroc – Arreda
- ❖ Société Générale – Dar Al-Amane

Le tableau suivant présente l'évolution du nombre de banques participatives depuis le 2^{ème} semestre de 2017 au fin 2019 :

Tableau 3 : Le nombre des banques participatives entre la période de 2017 au 2019

	2017 (2 ^{ème} semestre)	2018	2019
Nombre d'établissements participatifs	5 banques et 1 fenêtre	5 banques et 3 fenêtres	5 banques et 3 fenêtres
Réseau d'agences participatives	44 agences	100 agences	133 agences

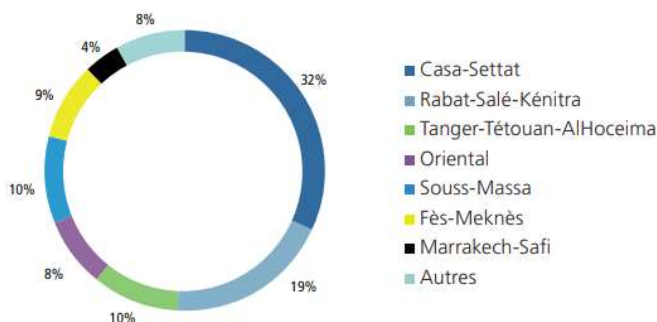
Source : Rapport annuel de BAM, sur la supervision bancaire entre la période de 2017 au 2019

Pour bien définir l'écosystème de la finance participative au Maroc, il est nécessaire de déterminer le comité d'établissements qui assure le fonctionnement solide des banques participatives, ces organes sont :

- ❖ La banque Centrale : Bank Al-Maghreb
- ❖ Le ministère de l'Economie et des finances
- ❖ La commission des finances participatives au sein du Conseil supérieur des Oulémas
- ❖ L'AMMC (l'Autorité Marocaine du marché des capitaux)
- ❖ L'ACAPS (L'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale)

Selon Bank Al-Maghreb, grave à leur positionnements le réseau bancaire des banques et fenêtres participatives est centrée dans les grandes villes du Royaume du Maroc (voir figure 4), elles ont pu ouvrir 81 963 comptes (Nahhal B, 2020).

Figure 4: Répartition du réseau bancaire participatif par région (en %)



Source : Rapport annuel de BAM, sur la supervision bancaire 2019.

En matière de collecte de dépôt, les banques participatives ont enregistré environ 2,6 Mrds de DH sous forme de dépôt d'investissement et dépôt à vue, alors que le financement Mourabaha a atteint 5,9 milliards de DH, en matière de résultat ces banques réalisent encore des pertes à cause des problèmes de démarrage, et le retard dans la finalisation du cadre réglementaire, cette dernière empêche l'amélioration du dynamisme de l'activité et le résultat opérationnel. Le tableau suivant résume les principaux indicateurs de l'activité des banques participatives jusqu'à fin 2019 :

Tableau 4: Principaux indicateurs de l'activité des banques participatives jusqu'à fin 2019

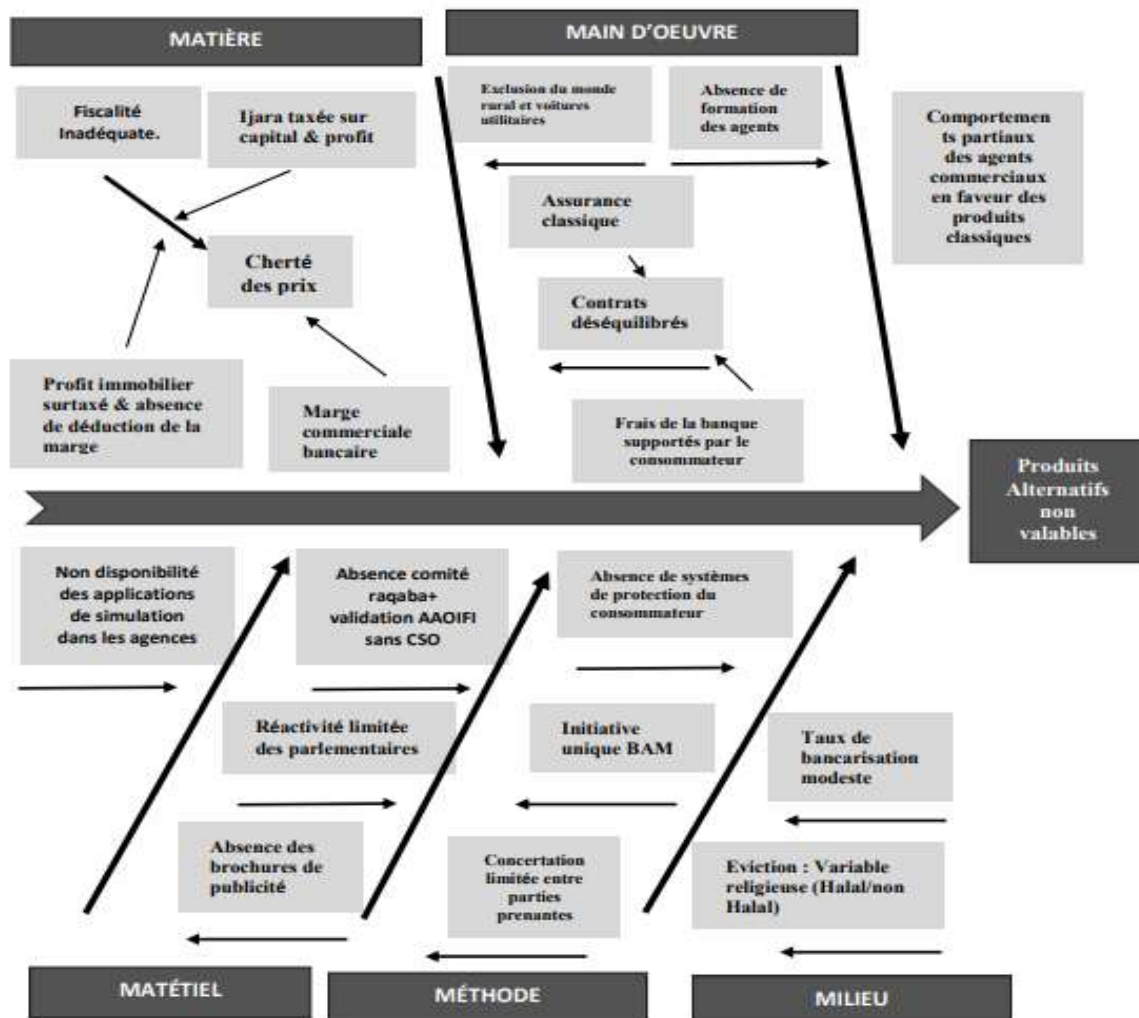
	2017 (2ème semestre)	2018	2019
Nombre de comptes Ouverts	27 000 Comptes	56 918 Comptes	81 963 Comptes
Dépôts collectés	570 MDH	1,7 MDH	2,6 MDH
Financement Mourabaha	159 MDH	4,5 MDH	5,9 MDH
Résultat Net	-175 MDH	-377 MDH	-419 MDH

Source : Rapport annuel de BAM, sur la supervision bancaire entre la période de 2017 au 2019.

3. Les facteurs de retard de l'avancement de la finance participative au Maroc :

Plusieurs articles, études et rapports ont été élaborés pour déterminer les facteurs du retard de l'avancement des banques participatives au Maroc. Deux ans et demi d'expérience font l'objet de plusieurs efforts qui ont été effectuées sur plusieurs niveaux. Parmi les études qui ont été présentées nous trouvons le diagramme Ishikawa (Alaoui and Maftah, 2012) (voir la figure 5) qui présente l'ensemble des contraintes sur les produits alternatifs au Maroc (Ait Malhou F. et A. Maimoun, 2020):

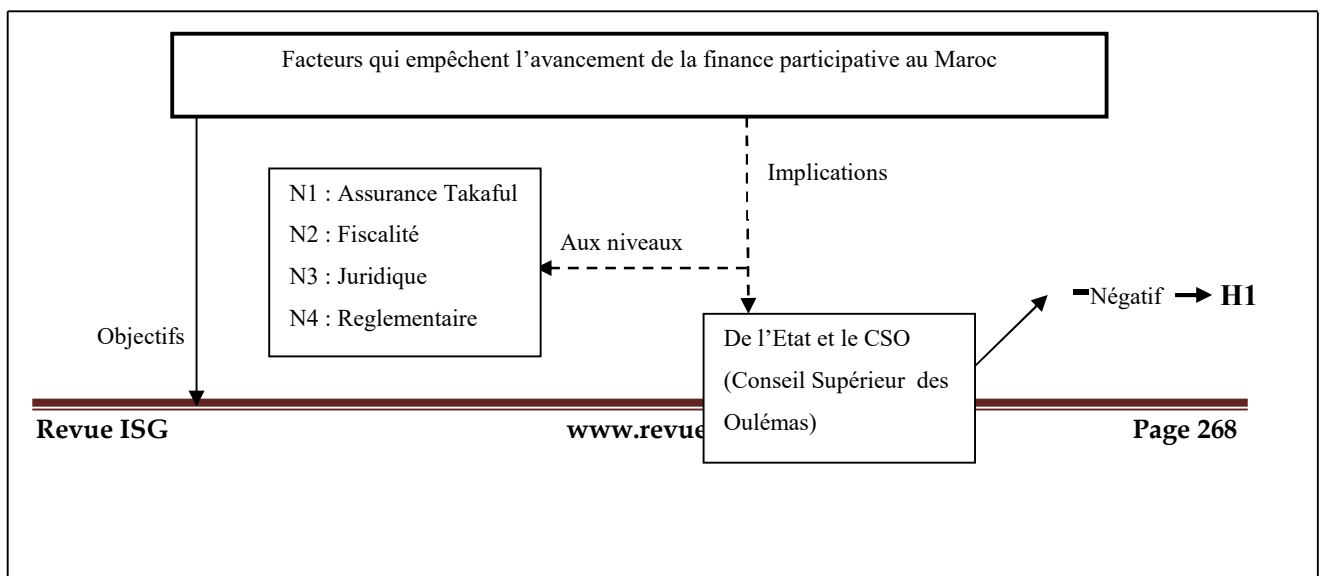
Figure 5 : Les contraintes des produits alternatifs au Maroc



Source : Livre «La finance islamique au Maroc : Les voies de la normalisation»

Pour bien mener notre travail, il est primordial d'élaborer un modèle conceptuel (voir Figure 6) qui traite notre problématique :

Figure 6 : Schémas du modèle conceptuel de recherche



Prendre en considération :

- La cherté des prix.
- L'assurance TAKAFUL.
- L'aspect Fiscal.
- L'aspect réglementaire.
- Manque de diversification de produit et de service.

→ + Positif → **H2**

Source : Construit par l'auteur

Dans le même ordre d'idées, parmi les contraintes qui freinent l'avancement des produits participatifs au Maroc (**CHERKAOUI, 2015**) nous trouvons :

3.1. Manque d'expertise :

Après plus de deux ans d'expérience en finance participative au Maroc (**Ait Malhou F. et A. Maimoun 2020**), l'offre est limitée sur un seul produit qui est la Mourabaha avec ces trois types. Selon l'étude Kantar TNS- AMFP sur le potentiel de la banque participative au Maroc que 7% des Marocains déclarent avoir déjà lu, vu ou entendu parler de la banque participative, et 14% affirme avoir entendu une publicité, aussi au niveau des ressources humaines, les banques redéploient des compétences de la banque classiques au lieu d'avoir des ressources spécialisées dans la finance participative, ce qui influence le développement économique de cette industrie.

3.2. Le prix des banques participatives par rapport aux banques classiques :

Parmi les contraintes qui freinent la croissance des produits participatifs au Maroc est leur prix élevé par rapport aux crédits classiques offerts (**CHERKAOUI, 2015**). Selon une étude comparative entre un crédit immobilier classique et une Mourabaha immobilière qui a été faite par le journal La Vie Eco (voir tableau 5), cette dernière montre que la Mourabaha est à 3,3% plus chère qu'un crédit classique.

Tableau 5: Etude comparative des prix de financement entre la banque classique et la banque participative.

POUR UN FINANCEMENT DE 761 500 DH SUR 20 ANS, LA MOURABAHA EST 3,3% PLUS CHÈRE QUE LE CRÉDIT CLASSIQUE			
Comparatif entre un crédit immobilier conventionnel et une Mourabaha immobilière			
Valeur du bien	1 568 000 DH		
Financement bancaire	761 500 DH		
Montant de l'apport personnel	806 500 DH		
Durée du financement	20 ans		
Financement Mourabaha immobilière pour donneur d'ordre	Crédit Acquéreur au taux de 5,3%		
Mensualité TTC	5 599 DH	Mensualité TTC*	5 414 DH
Frais de transfert de propriété	1 500 DH		
Coût Global	1 345 260 DH	Coût global*	1 299 292 DH
Dont marge bénéficiaire	582 260 DH	Dont charge d'intérêt	537 792 DH
* Hors coût de l'assurance		Source: Simulations auprès d'établissements de la place	

Source : Journal la Vie Eco

Sans oublier, le coût de l'assurance Takaful qui s'ajoute au prix global du financement une fois l'assurance est disponible, ce qui explique encore une fois la cherté des prix de ces produits.

3.3. Assurance TAKAFUL :

L'assurance TAKAFUL est un concept fondé sur les règles et les principes de la charia, elle est basée sur la coopération mutuelle d'un groupe de personnes qui met de l'argent dans un fond en commun. Dans le système Takaful, les membres sont à la fois assureurs et assurés.

Au Maroc le cadre réglementaire du Takaful est lancé en 2019, et il est toujours en phase de construction :

- ❖ La loi n° 18-87 (promulguée par le Dahir n°1-19-110 du 09 août 2019) (telle que modifiée par la loi n° 059-13).

À travers cet aperçu sur le cadre réglementaire de la finance participative, nous pouvons conclure que le Maroc s'est engagé dans une dynamique visant à finaliser le cadre légal et réglementaire de l'écosystème de cette nouvelle finance. Cependant, le processus reste en cours de stabilisation étant donné que certains textes de loi viennent tout juste d'être publiés.

3.4. Aspect fiscal

Plusieurs études scientifiques ont été élaborées dont l'objectif de mesurer l'impact de la fiscalité sur les produits participatifs au Maroc, tels que (Zahid & Ibourek, 2013), (Amine, 2013), (El Mezouari et al., 2013), (Boulahrir, 2018), (Chroqui, 2018), (Chihab et al., 2019), (Attak E., 2020) etc.

La double imposition de la fiscalité a changé négativement le coût, elle a rendu les produits participatifs plus chers par rapport aux produits classiques. Le tableau suivant élabore par

(Attak E, 2020) traite l'évolution du cadre fiscal des produits participatifs entre la période de 2017 au 2020 :

Tableau 6: Évolution du cadre fiscal des produits participatifs jusqu'à 2020

	2010	2016	2017	2018	2019	2020
Mourabaha	TVA, IR et DE	DE		DE		TVA et DE
Ija ra Mountahia Bitamlik		TVA, IR et DE		DE et TVA	TVA	
Sukuk			IS et TVA	IS et IR		
Moucharaka Moutanakissa				DE		
Salam et Istisnaa						TVA

TVA : Taxe sur la valeur ajoutée. IR : Impôt sur le revenu. IS : Impôt sur les sociétés. DE : Droits d'enregistrement.

Source : Spécificités et évolution récente de la fiscalité des produits participatifs au Maroc : perception des praticiens, Recherches et Applications en Finance Islamique, Volume 4, Numéro 2, pages : 216-229,13 juillet 2020.

Conclusion

Dans cette contribution, le Maroc est en face d'un grand défi pour compléter son écosystème et essayer d'éviter le retard des intervenants, plusieurs efforts ont été déployés mais le chemin reste long, de ce fait l'intervention de l'État se voit obligatoire et indispensable en terme : d'accélération d'application de l'assurance TAKAFUL, de la détermination du cadre fiscal, juridique et réglementaire. Nous avons effectué cette recherche documentaire dans le but de regrouper et analyser tous les facteurs qui empêchent l'avancement des produits participatifs au Maroc sur la période 2017-2021.

En guise de conclusion, l'industrie de la finance participative au Maroc constitue une source de financement et un levier important au développement de l'économie marocaine vu l'opportunité qu'elle donne. Il se trouve indispensable de parler de la crise du Covid-19 et leur impact sur la finance participative au Maroc et dans le monde entier, toutefois l'État serait nécessaire à l'avenir de s'intéresser et de contribuer au :

- ❖ Renforcement du cadre fiscal et réglementaire,
- ❖ La diversification de l'offre des produits et des services dans ce secteur.
- ❖ Finalisation du projet de l'assurance TAKAFUL tout en respectant les 3P.

- ❖ Renforcement de l'écosystème des banques participatives.
- ❖ Assurer les bonnes conditions pour garantir la réussite de cette industrie.
- ❖ Prendre en considération l'impact de la crise du Covid-19 dans ce secteur.

Certes ne nous pouvons pas nier que le Maroc essaye d'avancer et d'investir dans ce secteur d'activité mais les choses avancent lentement, ce qui nous pousse à poser la question suivante : **Est ce que l'État et ces organismes vont réussir à compléter l'écosystème des banques participatives dans les plus brefs délais malgré cette crise sanitaire ?**

BIBLIOGRAPHIE

Ait Malhou F. et A. Maimoun. (2020), «L'expérience marocaine en finance participative : bilan et défis à relever», Recherches et Applications en Finance Islamique, Volume 4 : Numéro 2, pp : 197-215.

Alaoui, S.M.E.O. and Maftah, S. (2012) «La finance islamique au Maroc: Les voies de la normalisation». Ed El Maarif Al Jadida.

Amine, N. B. (2013). «Le développement de la finance islamique au Maroc : quelles adaptations du cadre législatif et réglementaire ? », Dossiers de Recherches en Économie et Gestion, volume 2 : Numéro 1, pp : 107-120.

Attak E. (2020), «Spécificités et évolution récente de la fiscalité des produits participatifs au Maroc : perception des praticiens», Recherches et Applications en Finance Islamique, Volume 4 : Numéro 2, pp : 216-229.

Attak, E. H. (2018). «Vers une Neutralité Fiscale des Produits Participatifs au Maroc: État des Lieux et Perspectives». Researches and Applications in Islamic Finance, volume 2 : numéro 1, pp : 116-131.

Aziz, H.A., Echchabi, A., Mohammed, A., Azouzi, D., Musse, O.S.H., Oussama, C. and Eddine, H. (2015), «Current state and future prospects of Islamic banking in Morocco: An empirical investigation», Journal of Emerging Economies and Islamic Research, Volume 3 : No 2, pp : 1-10.

BENSGHIR.A & ADDOU.K I (2021), «Les implications de la crise du Covid-19 sur le secteur bancaire participatif : Cas du Maroc.», Revue Française d'Economie et de Gestion, Volume 2 : Numéro 1, pp : 93-115.

Boulahrir, L. (2018). «Peut-on réussir l'implantation d'une banque islamique au maroc? Une enquête nationale sur les attentes de l'opinion publique». *Revue Marocaine de Recherche en Management et Marketing*, Volume1 : numéro18, pp : 233-253.

CHARKAOUI, A. (2015), «La commercialisation des produits bancaires alternatifs au Maroc: contexte, contraintes et perspectives», *Researchgate*, Volume3 : numéro 3, pp : 309-324.

Chihab, G., Zouhair, H., & Zouhair, L. (2019). «La finance islamique: l'évolution de la banque islamique: cas du Maroc». *Revue du Contrôle de la Comptabilité et de l'Audit*, numéro : 10, pp: 559-572.

Chroqui, R. (2014). Conférence en «Banques islamiques au Maroc: dispositifs, défis et perspectives», *researchgate*.

Circulaire Du Wali de Bank Al-Maghrib N°1/W/17, (2017).

Circulaire Du Wali de Bank Al-Maghrib N°2/W/17, (2017).

Circulaire Du Wali de Bank Al-Maghrib N°3/W/17, (2017).

Circulaire Du Wali de Bank Al-Maghrib N°1/W/17, (2020).

El Mezouari, S., Lotfi, M., & Bouthir, Y. (2013). «La Finance Islamique au Maroc entre réticence de la demande et perspectives de développement». *Dossiers de Recherches en Économie et Gestion*, volume 2 : numéro 1, pp : 137-155.

Issouf S. (2009), «La pratique de la finance islamique», *Assurances et gestion des risques*, volume 77 : Numéro 1-2, pp : 59-78.

La loi n°103.12 adoptée en novembre 2014 et publiée au Bulletin Officiel N° 6328 (Version Arabe) et N°6340 (Version Française).

Le Noble Coran, Traduction de MOUHAMMAD HAMIDULLAH.

Nahhal B. (2020), «Analyse du modèle participatif des banques islamiques : cas du Maroc», *Recherches et Applications en Finance Islamique*, Volume 4 : Numéro 1, pp: 58-70.

Radi, B. and Bari, I. (2012), «Les produits financiers alternatifs au Maroc : Pratique et perspectives», *La Revue des Sciences de Gestion*, Volume N° 255-25 : Numéro 3, pp. 153-159.

Rapport annuel de Bank Al-Maghreb, sur la supervision bancaire 2017.

Rapport annuel de Bank Al-Maghreb, sur la supervision bancaire 2018.

Rapport annuel de Bank Al-Maghreb, sur la supervision bancaire 2019.

Report (2015-2016), Islamic funds and Investment, Standard & Poor's.

Report, (2015). World Islamic Banking Competitiveness.

Zahid, A., & Ibourk, A. (2013). «À l'horizon de la banque islamique au Maroc : les déterminants d'une installation réussie». Les Cahiers de la Finance Islamique, numéro 6, pp : 130- 150.

Sites :

[Http://www.iefpedia.com/france/wpcontent/uploads/2009/12/Guide_Finance_Islamique_FR_240909-Herbert-Smith.pdf](http://www.iefpedia.com/france/wpcontent/uploads/2009/12/Guide_Finance_Islamique_FR_240909-Herbert-Smith.pdf), Page 6, (consulté le 01 janvier 2020).

<https://formarocain.wordpress.com/2012/07/26/la-finance-islamique-aumaroc/>, (consulté le 12 février 2020).

<https://lematin.ma/journal/2019/marocains-friends-mourabaha-immobilier-simplicite-mais-qu-vehicule-certaine-image-d-finance-solidaire/313112.html>(page consulté le 15 Octobre 2019).

[Https://www.boursenews.ma/article/maroc/immobilier-la-mourabaha-plus-chere-que-le-credit-classique](https://www.boursenews.ma/article/maroc/immobilier-la-mourabaha-plus-chere-que-le-credit-classique), (consulté le 15 septembre 2020).

<https://www.etudier.com/dissertations/Finance-Islamique-AuMaroc/47133183.html> (page consulté le 14 février 2021).

<https://www.jeuneafrique.com/mag/670651/economie/maroc-ou-en-sont-lespremiers-banques-participatives/> (page consulté le 01 octobre 2020).

<https://www.lavieeco.com/votre-argent/produits-islamiques-vs-credit-classique-choisissez-le-moins-cher-6198/>, (consulté le 15 septembre 2020).

LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS BANCAIRES
ALTERNATIFS AU MAROC : CONTEXTE, CONTRAINTES ET
PERSPECTIVES

LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS BANCAIRES
ALTERNATIFS AU MAROC : CONTEXTE, CONTRAINTES ET
PERSPECTIVES

LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS BANCAIRES
ALTERNATIFS AU MAROC : CONTEXTE, CONTRAINTES ET
PERSPECTIVES

LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS BANCAIRES
ALTERNATIFS AU MAROC : CONTEXTE, CONTRAINTES ET
PERSPECTIVES

Mémoires :

BELAID Yasmina, HIMOUN Mounia, et BELADEL Amina, mémoire de fin d'études en vue de l'obtention du diplôme de master en sciences de gestion option management bancaire «les produits bancaires islamiques en Algérie». À la faculté des sciences économiques, sciences de gestion et sciences commerciales, en 2018.

BOUZEROUATA Ilhem, mémoire en science d'économies «la Finance Islamique serait-elle la solution au problème de Financement des PME en Algérie ? ». À Université d'Oran 2 MOHAMED BEN AHMED, soutenue en 2018.

Fakhri KORBI, mémoire en science d'économies et finances «la finance islamique : une nouvelle éthique ? Comparaison avec la finance conventionnelle». À l'Université Sorbonne Paris Cité, soutenue en 2016.